La victime au centre de la lutte contre la traite de personnes au Canada: Leçons apprises en matière d'accompagnement de victimes d'exploitation sexuelle









Table des matières

Résumé exécutif	3
Introduction	4
1. Historique et objectifs	5
2. Mise en place du programme	6
3. Composition et sélection	7
4. Modes d'intervention	8
a) Formation et la sensibilisation des intervenants	8
b) Intervention auprès des victimes d'exploitation sexuelle	9
5. Les répercussions du programme	11
a) Impacts du volet formation et sensibilisation	11
b) Impacts du volet accompagnement des victimes	13
6. Intervention auprès des populations en situation de vulnérabilité	14
a) Population LGBTQ2S+	14
b) Populations autochtones	15
7. Recommandations	17
Conclusion	20

Résumé exécutif

En 2009, le Service de police de la Ville de Montréal met en œuvre le programme Les Survivantes. En à peine quelques années, ce programme centré sur les victimes de traite et d'exploitation sexuelle, de leur réalité et leurs besoins a fait ses preuves et su démontré toute sa pertinence. En permettant à de nombreuses victimes de briser le silence et de partager leur expérience auprès d'autres victimes et personnes vulnérables, ainsi que d'acteurs clés œuvrant dans la lutte contre l'exploitation sexuelle, le programme a permis une plus grande sensibilisation du public visé, tout en contribuant à l'intervention et à la prévention du phénomène de la traite et de l'exploitation sexuelle. Ce modèle novateur a déjà suscité l'intérêt des corps de police d'autres provinces du Canada et même d'autres pays. Cette fiche offre un aperçu du programme, de son fonctionnement, de ses défis et de ses réussites, et ce, dans l'optique qu'il puisse également inspirer les acteurs impliqués dans la lutte contre cette criminalité et dans l'assistance aux victimes dans la région du Triangle Nord.

INTRODUCTION

La traite de personnes et particulièrement celle à des fins d'exploitation sexuelle est un phénomène répandu qui génère de multiples violations aux droits humains. Toutefois, plusieurs facteurs rendent difficiles l'identification des victimes et l'offre d'une assistance adéquate à celles-ci; d'un côté les trafiquants ont souvent une emprise sur ces personnes par le recours à de formes subtiles de coercition, et de l'autre, le manque de connaissances de plusieurs intervenants à l'égard de ce phénomène complexe laisse souvent croire aux victimes qu'elles n'ont aucune porte de sortie. De plus, pour les victimes qui ne désirent pas s'engager dans un processus judiciaire, il y a un vide important au niveau des services disponibles. Face à ces constats, le programme Les Survivantes a été mis en place afin de permettre à des victimes de briser le silence, de bénéficier d'un accompagnement personnel ainsi que de sensibiliser différent.e.s intervenant.e.s, victimes et personnes vulnérables à la réalité de l'exploitation sexuelle. La particularité de ce programme est qu'il est axé sur les témoignages et le partage d'expérience d'anciennes victimes de traite de personnes et d'exploitation sexuelle, appelées «les Survivantes»¹.

Le programme Les Survivantes du Service de police de la ville de Montréal (ci-après SPVM) constitue une expérience innovante et fructueuse en matière d'assistance, d'intervention et d'autonomisation des victimes d'exploitation sexuelle qui pourrait être reproduite au-delà des frontières du Canada.

La présente fiche a été élaborée à partir d'une série d'entretiens avec des représentant.es du programme Les Survivantes ainsi que de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (ci-après EILP) entre les mois d'octobre 2020 et de janvier 2021. De plus, la fiche reprend des éléments issus d'une analyse d'un ensemble de rapports du SPVM et de l'EILP, ainsi que de comptes rendus de presse de ces entités. Elle a pour but de présenter la genèse, le fonctionnement et les principaux résultats de ce programme, ainsi que de proposer des recommandations pour la mise en place d'un programme ayant des objectifs similaires.

¹ Initialement, il s'agissait de jeunes femmes, mais aujourd'hui le programme inclut également des personnes d'autres genres. Le document utilise toutefois le féminin avec majuscule pour désigner l'ensemble des participants.

1. Historique et objectifs

Comment sensibiliser les policiers et les former à la problématique de la traite de personnes et déconstruire certaines idées préconçues à l'égard des victimes? Comment soutenir l'autonomisation (empowerment) des victimes de la traite et les accompagner dans leurs démarches?²

Ce sont quelques-unes des questions ayant motivé la création en 2009 du programme au sein de la Section de l'exploitation sexuelle du Service des enquêtes criminelles du SPVM.

Avant cette date, il apparaissait des suites de consultations auprès du SPVM qu'il existait un manque d'uniformisation des connaissances des corps de police sur le phénomène de la traite de personnes et l'exploitation sexuelle, une absence de cohérence dans les modes d'interventions auprès des victimes, ainsi qu'un manque de ressources pour les victimes n'ayant pas recours au processus judiciaire3. Ces constats ont révélé la nécessité de former les policier.es sur la thématique afin d'enrichir la réponse policière pour ce type de dossiers et de conscientiser les victimes à leur situation et aux dangers inhérents à l'exploitation. Face à cette réalité, le SPVM met en place le programme Les Survivantes ayant pour mandat la prévention, la sensibilisation et l'intervention à la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle. En substance, des victimes d'exploitation sexuelle qui ont réussi à sortir de ce milieu peuvent témoigner de leur expérience dans une optique de sensibilisation et de prévention⁴ directement auprès de victimes ou auprès de divers intervenants. En racontant leur histoire, les Survivantes «agissent non seulement au bénéfice des personnes qu'elles informent ou aident, mais également elles-mêmes à travers leurs efforts de réinsertion et d'accomplissement personnel»⁵.

² Ministère de la santé publique, «Les Survivantes» du SPVM: Un projet de prévention de l'exploitation sexuelle, Bulletin d'information en prévention, volume 1 no.3, juin 2014, Disponible en ligne: https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/publications/bip/bip_juin_2014. pdf, p. 2.

³ SPVM, Mémoire présenté par la Sûreté du Québec et le Service de police de la Ville de Montréal à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs: Exploitation sexuelle des mineurs et proxénétisme, Montréal, 7 novembre 2019, Disponible en ligne: https://spvm.qc.ca/upload/documentations/Memoire_exploitation_sexuelle_SQ-SPVM_20191104_VF.pdf, p. 5.

⁴ Ville de Montréal, Lutte contre l'exploitation sexuelle chez les jeunes: Le SPVM reçoit un soutien triennal de 225 000 \$ pour le volet destiné aux victimes autochtones du programme Les Survivantes, 10 Décembre 2019, Disponible en ligne: http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=POR-TAL&id=32278.

⁵ Ministère de la santé publique, «Les Survivantes» du SPVM: Un projet de prévention de l'exploitation sexuelle prévention, p. 3.

2. Mise en place du programme

Pour mettre en œuvre le programme il a été nécessaire d'obtenir l'autorisation d'un budget d'une part et d'autre part, de former une équipe spécialisée pour accompagner les Survivantes.

Initialement, deux policières ont été approchées au sein du SPVM pour assurer la coordination du programme. Ces policières spécialisées en prévention, appelées dans le contexte du programme «coordonnatrices» ou les «agentes de concertation», ont été choisies en raison de leur expertise en matière de prévention du crime. Cependant, relevant d'une autre unité, il a fallu les former en matière de traite et d'exploitation sexuelle et créer des liens avec les enquêteur.e.s sur le terrain. Ces agentes de concertation sont en charge d'établir des liens avec les psychologues, psychiatres et différents intervenant.e.s (centre de jeunesse, centre pour femmes victimes de violences conjugales, etc.) et réaliser des recherches afin de s'assurer que la manière d'opérer au sein du programme ne soit pas nocive pour les participant.es. Ensuite, le service des affaires juridiques du SPVM a été mis à contribution en se chargeant du volet juridique du programme, impliquant notamment la rédaction d'ententes de collaboration.

Les premières interventions menées dans le cadre du programme ont permis aux gestionnaires du programme de tirer des leçons importantes concernant sa mise en œuvre:

D'abord, dans un souci de protection des victimes, il est nécessaire d'établir dès le départ le cadre du programme et ses objectifs (sensibilisation, prévention et protection) afin de circonscrire les interventions et garantir que l'action des policier.es soit orientée en ce sens et non de chercher à augmenter le nombre de plaintes déposées par exemple. Dans la même optique, il convient également de déterminer à l'avance le public cible et de délimiter le cadre des interventions afin de s'assurer d'éviter le sensationnalisme. Par conséquent, les interventions à grande échelle doivent être proscrites, notamment celles auprès de publics qui ne sont pas en situation de vulnérabilité ou qui ne proviennent pas d'un milieu professionnel approprié.

3. Composition et sélection

La participation au programme Les Survivantes se fait sur une base entièrement volontaire. Ce sont les personnes survivantes de l'exploitation sexuelle même qui manifestent leur intérêt de s'impliquer dans le programme et partager leurs expériences personnelles. Compte tenu des conséquences psychologiques et émotionnelles d'une telle implication, avant de sélectionner un.e candidat.e, on s'assure que la participation au programme soit bénéfique au processus de reconstruction de la Survivante. Par la suite, il est réévalué de manière continue si la participation au programme reste saine pour la Survivante en maintenant en permanence une communication avec son entourage, les policières coordonnatrices, et autres intervenant.es impliqué.es. Le nombre de Survivantes participant au programme varie, il existe un certain roulement, mais il regroupe généralement des profils variés composés d'hommes et des femmes d'une tranche d'âge allant d'environ 20 à 50 ans ainsi que membres de communautés autochtones et LGBTQ2S+.

Les Survivantes sélectionnées doivent avoir quitté le milieu prostitutionnel et avoir complété avoir complété leur processus judiciaire en tant que victimes. La sélection des Survivantes est alimentée principalement par l'équipe d'enquête et à partir des référencements des équipes multidisciplinaires.

En tenant compte du profil de chacun.e, il est déterminé quel type d'intervention est le plus adéquat (activités de sensibilisation devant public ou rencontres d'échanges avec des victimes). Par ailleurs, une entente de collaboration est établie entre la Survivante et le SPVM afin de préciser le contenu de ladite collaboration. Il est en effet important avant de démarrer une collaboration que les rôles, les contraintes, les limites et les responsabilités de chaque partie soient précisés afin de s'assurer que l'objectif du programme soit compris et ne puisse pas par la suite être mal interprété.

Telle que mentionnée précédemment, une condition à la collaboration est de s'assurer du bien-fondé de la participation du ou de la Survivant.e au programme et dans les cas jugés nécessaires, de réaliser un suivi psychologique. De plus, il est prévu qu'il peut être mis fin à la collaboration si la confiance était rompue ou si la participation au programme devenait néfaste à son processus de reconstruction, par exemple lorsque la Survivante ne s'identifie qu'à travers le programme au détriment de son projet de vie ou bien que ces interactions lui font revivre des traumatismes importants. La participation au programme peut également être interrompue de façon momentanée, et ce, lors de situations bouleversantes dans la vie d'une Survivante qui feraient en sorte que leur

participation au programme deviendrait trop lourde pour elles (ex: décès, maladie, séparation, etc.).

Les Survivantes reçoivent un dédommagement pour leur participation, calculé sur la base des défraiements normalement prévus pour des conférencier.es.

4. Modes d'intervention

Le programme est constitué de 2 grands volets complémentaires: (1) la formation et la sensibilisation de différent.e.s professionnel.le.s œuvrant auprès des victimes d'exploitation sexuelle, incluant policiers et policières, et (2) sensibilisation et intervention de victimes d'exploitation sexuelle, des personnes vulnérables et de leurs proches.

a) Formation et la sensibilisation des intervenants

Le premier volet du programme consiste à offrir des sessions d'information et de sensibilisation aux divers intervenants qui travaillent auprès de victimes d'exploitation sexuelle.

Des ateliers de sensibilisation et de formation ont d'abord été élaborés pour les policiers et policières. Ils leur permettent de parfaire leurs connaissances sur le phénomène de la traite de personnes, mais surtout de comprendre, au travers des témoignages des Survivantes, les pratiques à éviter lorsqu'ils se retrouvent face à une victime potentielle de proxénétisme. Tel que décrit par le SPVM: «Les témoignages saisissants offerts par des survivantes de l'exploitation sexuelle permettent à tous de mieux comprendre cette réalité et de faire tomber les tabous et les préjugés. En écoutant celles-ci raconter leurs histoires, les policiers de Montréal et des autres corps policiers comprennent davantage ces femmes qu'ils côtoient au quotidien. Ils sont ainsi mieux équipés pour intervenir auprès des victimes d'exploitation sexuelle»⁶.

Par la suite, des séances d'information et de sensibilisation ont été également organisées auprès d'intervenants de première ligne des milieux de la justice, de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Lors des ateliers, les Survivantes sont accompagnées des coordonnatrices du programme qui présentent à titre de conférencière à leurs côtés. Finalement, il est également nécessaire d'assurer une certaine confidentialité et s'assurer d'une certaine

⁶ SPVM, Mémoire présentée à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs: *Exploitation sexuelle des mineurs et proxénétisme*, p. 4.

réserve lors du récit afin de ne pas étaler en public des informations qui pourraient compromettre sa sécurité.

Lors de ces ateliers de sensibilisation, que ce soit auprès de policiers et policières ou d'autres professionnel.le.s du milieu, le témoignage des Survivantes revêt une particulière importance et se révèle impactant. À travers ce dernier, la victime partage son histoire de vie et revient sur les différents moments de son parcours, avant, pendant et après l'exploitation, permettant à chacun de mieux comprendre cette réalité et rompre les tabous et préjugés. Dans cette même optique, "[l]a variété des profils des personnes survivantes, provenant toutes de milieux différents, d'origines culturelles variées et de genres différents offre un regard pluriel sur la problématique". Finalement, les ateliers constituent des plateformes qui génèrent l'échange et les questionnements sur divers cas cliniques. En effet, le format des séances permet aux intervenants de poser directement leurs questions suite aux présentations, ces moments sont généralement riches en interactions.

Il convient de souligner que, selon l'opinion de divers expert.e.s, le témoignage des Survivantes ne constitue pas le moyen le plus approprié pour sensibiliser les jeunes à la problématique. Ce public a en effet tendance à chercher du sensationnel et accorder "une importance démesurée à certains aspects du parcours des Survivantes, qui leur apparaissent séduisants et accrocheurs, et négliger les risques et les impacts négatifs de la victimisation ou s'en croire, à tort, protégés (ça ne m'arriverait pas, à moi)"⁸. Il s'avère par conséquent plus opportun de sensibiliser les jeunes en diffusant du contenu élaboré par des professionnel.le.s expert.e.s et adapté à leur âge⁹.

b) Intervention auprès des victimes d'exploitation sexuelle

Outre le volet sensibilisation, le programme permet également de soutenir et accompagner des victimes et leurs proches pour qui la judiciarisation n'est pas une voie qu'ils souhaitent emprunter¹⁰. Le but du programme n'est pas de pousser les victimes à emprunter la voie pénale, mais de leur offrir un soutien et de leur permettre de sortir de l'isolement, en leur offrant une chaîne de services adaptée à leur situation, et ce, en respectant le rythme de leur cheminement¹¹. Dans les cas où une victime rencontrée désirerait

⁷ Ibid, p. 6.

⁸ *Ibid*, p. 6-7.

⁹ Ibid.

¹⁰ *Ibid*, p. 4.

¹¹ Janie Gosselin, «Il faut en parler et réagir», La Presse, 7 avril 2019, Disponible en ligne: https://www.lapresse.ca/actualites/201904/07/01-5221216-il-faut-en-parler-et-reagir.php.

finalement porter plainte, celle-ci sera acheminée aux services judiciaires pertinents ainsi qu'à une équipe d'enquêteurs.

Dans ce contexte, les Survivantes affichant un intérêt et une prédisposition à effectuer ce type d'accompagnement participent à ces rencontres individuelles auprès de personnes exploitées sexuellement ou à risque de le devenir, ainsi que leurs proches. Ces entretiens ont pour but de conscientiser les victimes et personnes vulnérables aux dérives et conséquences de la traite, de les encourager à briser le silence en leur offrant un espace d'échanges et de discussions, de les informer quant aux ressources disponibles et enfin, de leur offrir un support tout au long de leurs démarches¹².

Lors de ces rencontres, la Survivante est accompagnée des policières coordonnatrices du programme et la personne rencontrée est accompagnée d'un.e intervenant.e social.e. Chacun a des rôles distincts. L'intervenant.e social est présent pour s'assurer du bien-être de la personne rencontrée et elle est également son intervenant de suivi qui pourra, après la séance, donner suite aux réflexions ou discussions entamées. Les coordonnatrices sont présentes pour s'assurer du bien-être de la Survivante, pour répondre à certains questionnements et s'assurent également que les objectifs de la rencontre sont atteints en réorientant la discussion au besoin. Ceci permet également de libérer la Survivante d'un fardeau thérapeutique trop élevé, alors qu'elle rencontre toujours la victime dans un contexte supervisé. De la même manière, il permet à la personne rencontrée de bien distinguer le rôle de la Survivante de celui de son intervenant e social.

Ainsi, avec l'aide de l'intervenant.e social, les coordonnatrices planifient la rencontre et les éléments qui sont importants d'aborder avec la victime. De plus, elles font un suivi avec l'intervenant.e social et la Survivante à la fin de la rencontre afin de revoir tous les points qui ont été discutés lors de la séance. Cette façon de faire permet notamment d'aiguiller l'intervenant en vue de son suivi avec la victime, en lui offrant un second regard professionnel sur le fond des thèmes abordés. Finalement, la présence des coordonnatrices permet de pouvoir répondre aux questions plus techniques qui pourraient survenir lors des échanges, notamment celles relatives à la procédure judiciaire. Puis, elles veillent à ce que le cadre établi dans l'entente de collaboration soit respecté. Dans ce contexte, elles s'assurent que la Survivante partage son témoignage sans fournir trop de détails qui pourraient non seulement compromettre sa sécurité, mais également «contaminer» le récit de la personne rencontrée pouvant avoir tendance à s'approprier l'histoire de la Survivante.

¹² SPVM, Mémoire à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs: *Exploitation sexuelle des mineurs et proxénétisme*, p. 8.

Un autre aspect important du programme est qu'il offre une chaîne de services adaptés à la réalité des victimes d'exploitation grâce à la création de ponts entre diverses institutions et réseaux d'aides pertinents (SPVM, santé publique, organismes communautaires¹³, etc.). En effet, la participation des représentantes du programme *Les Survivantes* à ces plateformes permet de contribuer au développement d'une approche uniformisée auprès des intervenants et de créer une synergie entre les différents organismes impliqués dans l'optique de pouvoir offrir un soutien holistique aux victimes.

5. Les répercussions du programme

Le programme du SPVM a eu des retombées positives tant au niveau de la formation aux intervenants que de l'accompagnement des victimes d'exploitation sexuelle. En effet, il est devenu un modèle fructueux et inspirant qui a été adopté par des corps policiers du Québec et de l'Ontario, et qui a suscité l'attention de policiers français et torontois¹⁴.

a) Impacts du volet formation et sensibilisation

En date du 7 février 2020, plus de 10 000 policiers, policières et intervenant.e.s¹⁵ ont assistés à des ateliers et séances de sensibilisation et de formation sur le phénomène de l'exploitation sexuelle¹⁶. L'intervention des Survivantes a permis la création d'un espace favorisant l'ouverture et l'échange, permettant d'apporter une nouvelle perspective aux policiers et policières en vue de mieux orienter leurs pratiques d'intervention sous une approche davantage axée sur les besoins des victimes¹⁷.

Cette démarche visant à la démystification du phénomène de la traite et de l'exploitation sexuelle a favorisé un partage et une uniformisation des bonnes pratiques en la matière¹⁸, par exemple des bons comportements à adopter

¹³ À titre d'exemple, voici une liste d'organismes impliqués: les centres de jeunesse, entités destinées à offrir des services psychosociaux et de réadaptation pour les jeunes en difficulté; le centre l'Anonyme, lequel vise à promouvoir la santé sexuelle, à travers notamment un travail d'intervention et de proximité; la Fondation Marie-Vincent, centre d'aide et assistance aux enfants et adolescent.es victimes de violence sexuelle.

¹⁴ Radio-Canada, «Les survivantes» du SPVM: une voie pour sortir de la prostitution, 9 décembre 2016, Disponible en ligne: https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1003074/survivantes-spvm-trafic-humain-exploitation-sexuelle.

¹⁵ Le terme «Intervenant » fait référence dans ce contexte à tout.e travailleur.se ou professionnel.le qui est en contact avec des victimes ou personnes à risque de l'être dans le cadre de leur travail d'assistance (ex: professionnels de la santé, travailleurs sociaux, agents migratoires, etc.).

¹⁶ SPVM, Mémoire présenté à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs: *Exploitation* sexuelle des mineurs et proxénétisme, p. 6.

¹⁷ *Ibid*.

¹⁸ Ibid, p. 11.

en tant qu'intervenant.e, mais aussi les pratiques plus nocives qui réduisent le niveau de confiance des victimes envers leur interlocuteur¹⁹. De plus, le caractère diversifié des profils des Survivantes a permis aux participant. es d'avoir une meilleure appréhension des différentes réalités et besoins spécifiques des victimes²⁰.

De la même manière, ces formations ont permis d'améliorer la capacité des intervenants de différents organismes et institutions de dépistage des situations de traite et d'exploitation sexuelle, favorisant ainsi leur capacité d'intervention²¹. Par exemple, dans le cadre d'une collaboration entre le programme *Les Survivantes* et la faculté de médecine de McGill, une Survivante a participé à la conception d'une capsule interactive destinée à faciliter l'apprentissage des médecins face aux enjeux de l'exploitation sexuelle. Des Survivantes du programme ont également été mises à contribution pour un projet de recherche se penchant sur l'expérience des victimes d'exploitation sexuelle dans le système de santé.

De plus, ces ateliers d'éducation et de sensibilisation permettent aux différents intervenants d'échanger, ce qui favorise également la création de partenariats, et ce, toujours dans l'optique d'offrir une chaîne de services plus adaptée aux besoins des victimes²². Par exemple, le programme *Les Survivantes* participe maintenant au projet *Sphères*²³ qui regroupe différent. es intervenant.es communautaires et des milieux institutionnels pour venir en aide aux personnes exploitées sexuellement²⁴. Par ailleurs, les responsables du programme coordonnent le Comité en prévention d'exploitation sexuelle autochtone en centre urbain. La participation de différents acteurs à ces espaces permet de maximiser l'efficacité des interventions tout en respectant les champs d'expertise de chacun.e²⁵. Finalement, il est également question de répliquer ces activités au sein des milieux académiques afin de sensibiliser les étudiant.es de programmes spécialisés à ces bonnes pratiques.

¹⁹ *Ibid*, p. 5-6.

²⁰ Ibid.

²¹ *Ibid*, p. 10.

²² Ibid, p. 11.

²³ SPHÈRES est un projet concerté regroupant différents intervenants communautaires et du milieu de la santé, visant à venir en aide aux personnes exploitées sexuellement. Le projet s'adresse aux jeunes Montréalais, filles et garçons, âgés de 12 à 24 ans, et souhaite mettre en place un filet de sécurité auprès de ces jeunes en travaillant en collaboration avec la famille, le milieu communautaire et institutionnel pour favoriser la continuité des soins et des services notamment durant le passage de l'adolescence à l'âge adulte.

²⁴ SPVM, Mémoire présenté à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs: *Exploitation* sexuelle des mineurs et proxénétisme, p. 10.

²⁵ Ibid, p. 12.

De façon complémentaire, des outils pédagogiques accessibles au grand public ont été développés par l'équipe responsable du programme. Jusqu'à maintenant, deux outils de sensibilisation ont été publiés: «Pour l'amour de mon pimp» paru en 2015 et «Mon ami... mon agresseur» paru en 2019. Le premier ouvrage propose des témoignages de Survivantes à destination des victimes elles-mêmes et de leurs proches, ou autres professionnel.les, pour améliorer leurs capacités de détection. Le second livre recueille les témoignages de femmes inuites et issues des Premières Nations victimes d'exploitation sexuelle en milieu urbain²6. Cette publication est également un outil visant à sensibiliser les différent.es intervenant.e.s impliqué.es à la nécessité d'adapter les méthodes d'intervention aux membres de communautés autochtones²7. Ces livres peuvent également être utilisés pour créer des opportunités d'échange auprès de victimes au niveau familial ou encore lors d'interventions coordonnées par divers milieux, tant au niveau de la prévention que de l'assistance²8.

Le succès de tels outils résulte notamment de la sensibilité avec laquelle sont traités les récits des personnes qui ont vécu de l'exploitation sexuelle et la mise en évidence de ce phénomène au grand public, contribuant à le démystifier et favorisant une meilleure compréhension²⁹. Le contenu des outils fait par ailleurs l'objet d'étude par des professionnel.les en la matière³⁰.

b) Impacts du volet accompagnement des victimes

Toujours en date du 7 février 2020, près de 200 personnes à risque ou victimes d'exploitation sexuelle ont été rencontrées individuellement dans le cadre du programme³¹. Le public cible comprend des personnes pour qui la judiciarisation n'est pas une voie qu'elles souhaitent emprunter, ou des personnes à risque de devenir victimes, ainsi que des membres de leur entourage. Les agent.es de concertation du programme les Survivantes ont offert à ces victimes et à leurs proches un soutien et un accompagnement individualisés vers les organismes pertinents, toujours dans l'optique de les amener à une plus grande prise de contrôle de leur processus d'avancement.

13

²⁶ Janie Gosselin, «*Il faut en parler et réagir*», La Presse, 7 avril 2019, Disponible en ligne: https://www.lapresse.ca/actualites/201904/07/01-5221216-il-faut-en-parler-et-reagir.php.

²⁷ Ibid.

²⁸ Ibid, p. 9.

²⁹ SPVM, Mémoire présenté à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs: Exploitation sexuelle des mineurs et proxénétisme, p. 9.

³⁰ *Ibid*.

³¹ *Ibid*, p. 8.

Aux débuts du programme, des évaluations ont été menées pour en démontrer l'efficacité sur la réinsertion des victimes. Il en ressortait que 38% ont mis fin à la situation d'exploitation et ont amélioré leurs conditions de vie. Dans un témoignage, une des bénéficiaires du programme, expliquait que ce dernier lui avait permis de retrouver sa dignité, de se reconstruire tant au niveau personnel, en fondant une famille et s'engageant dans une relation saine, que professionnel, en reprenant ses études et obtenant un diplôme d'études professionnelles³².

6. Intervention auprès des populations en situation de vulnérabilité

a) Population LGBTQ2S+

En tant que groupe en situation de vulnérabilité, les membres de la communauté LGBTQ2S+ ont toujours été plus à risque d'être victime d'exploitation et de traite de personnes³³. En effet, la discrimination dont cette population est sujet vient souvent renforcer l'isolement auquel les victimes font face.

Afin de réponde à cette problématique, le programme Les Survivantes a commencé à travailler avec des victimes d'exploitation sexuelle de sexe masculin, afin notamment de développer les outils pertinents et leur offrir un soutien et un accompagnement plus adapté à leur situation d'exploitation. Une personne transgenre a également signalé son intérêt à participer au programme en tant que survivante et est présentement en processus de formation.

Il a été observé que souvent les seuls contacts entre ces victimes et les services publics se faisaient auprès des centres médicaux pour des raisons de santé, et que les acteurs impliqués n'ont habituellement pas tous les outils afin de traiter des enjeux prédominants chez ces personnes.

Ces particularités posent de nombreux défis en matière de protection et d'assistance aux victimes et empêchent d'avoir une offre de services adaptés

³² Radio-Canada, «Les survivantes» du SPVM: une voie pour sortir de la prostitution, 9 décembre 2016, Disponible en ligne: https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1003074/survivantes-spvm-trafic-humain-exploitation-sexuelle.

³³ Ministère de la Justice du Canada, *Lutter contre la traite de personnes et aider les victimes*, 9 février 2017, Disponible en ligne: https://www.canada.ca/fr/ministere-justice/nouvelles/2017/02/lutter_contre_latraitedepersonnesetaiderlesvictimes.html.

à la situation d'exploitation et de violence que peuvent subir ces groupes de personnes. De plus, ce contexte fait en sorte qu'il est difficile d'avoir un portrait réel de la problématique, car les nombreux tabous associés à ces problématiques ne permettent pas de documenter suffisamment ces situations.

C'est pourquoi les représentantes du programme Les Survivantes sont convaincues qu'il est nécessaire de développer des outils sensibles à ces questions et de les intégrer à la formation, en plus de tisser des liens avec les gens de la communauté. Considérant que les acteurs en santé se trouvent être la pierre angulaire de la réponse à ces problématiques, il est jugé indispensable de collaborer avec des experts en santé et des travailleur.es de la rue (travailleur.es communautaires) en vue de développer une approche multidisciplinaire.

Le programme compte maintenant dans ses rangs deux Survivantes de sexe masculin et une femme trans qui témoignent de leurs expériences afin de sensibiliser divers acteurs sur ces problématiques et permettre un rapprochement avec d'autres victimes vivant des situations similaires.

b) Populations autochtones

Les conditions socio-économiques précaires et les discriminations basées sur le genre dont sont fréquemment victimes les femmes autochtones amplifient leur vulnérabilité face à la traite et l'exploitation sexuelle³⁴. De plus, il existe un taux important de femmes autochtones en situation d'itinérance en centre urbain, ce qui renforce d'autant plus leur vulnérabilité à être victime d'exploitation³⁵. Ainsi, différentes études révèlent qu'il existe une surreprésentation des femmes autochtones victimes de violence sexuelle³⁶, ainsi que de traite des personnes (50% en 2016, alors qu'elles représentent 4% de la population)³⁷.

³⁴ L'Association des femmes autochtones du Canada, Mémoire présenté au Comité permanent de la justice et des droits de la personne: *La traite des femmes et des filles autochtone au Canada*, 15 juin 2018, Disponible en ligne: https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/JUST/Brief/BR10002955/br-external/NativeWomensAssociationOfCanada-9857838-f.pdf. p. 3.

³⁵ Service de Police de la ville de Montréal, *Réalisations du SPVM en matière autochtone*, 2017, Disponible en ligne: https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-218.pdf. p. 3.

³⁶ SPVM, Mémoire présenté à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs: *Exploitation* sexuelle des mineurs et proxénétisme, p.11.

³⁷ L'Association des femmes autochtones du Canada, La traite des femmes et des filles autochtones au Canada, p. 3.

Malgré la surreprésentation des femmes autochtones dans les cas d'exploitation sexuelle, très peu de dossiers traités par le SPVM et la Sûreté du Québec concernent des victimes membres de communautés autochtones³⁸. Cet écart trouve son explication dans le fait que les membres de communautés autochtones ont peu recours au système judiciaire pour diverses raisons, notamment au traumatisme historique vécu au Canada³⁹.

Cette conjoncture a généré au fil des années une méfiance importante de la part des populations autochtones envers les services institutionnels et c'est pourquoi il a fallu une redéfinition de l'approche de manière plus adaptée aux valeurs et à la culture autochtone en vue de bâtir un sentiment de confiance auprès de ces communautés. En novembre 2015, les coordonnatrices du programme Les Survivantes ont été déployées à la ville de Val-d'Or afin de supporter l'équipe d'enquête du SPVM dans leurs interventions auprès de membres de communautés autochtones ayant allégués avoir été victime de délits de nature criminelle de la part de policiers. C'est suite à ce déploiement que les coordonnatrices ont fait preuve d'humilité en constatant la nécessité de bâtir un volet autochtone au sein même de leur propre programme et de repenser les pratiques et techniques d'approche mises de l'avant jusqu'alors pour une démarche plus culturellement adaptée.

Conscient de ce défi et des nécessités spécifiques des communautés autochtones, le SPVM a intégré un volet «autochtone» au sein du programme Les Survivantes⁴⁰. Depuis quelques années, en collaboration avec des organisations autochtones locales, l'équipe mène des actions sur le terrain avec l'appui d'un agent de liaison du SPVM, et ce, afin de mieux connaître la culture, la conception de la justice et les besoins des membres des communautés autochtones et leur offrir des interventions plus adaptées. Cette démarche a permis la création d'outils développés à partir de partenariat avec des membres de ces communautés, dont notamment le livre «Mon ami, mon agresseur» mentionné plus haut. Ce rapprochement a également permis de créer des liens avec des victimes, tout en permettant de rappeler l'importance que leur témoignage peut avoir au sein de leur communauté. Actuellement, quatre Survivantes autochtones ont rejoint le programme et témoignent au sein de leur communauté. Un comité de travail sur l'exploitation sexuelle de victimes

³⁸ SPVM, Mémoire présenté à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs: Exploitation sexuelle des mineurs et proxénétisme, p.11.

³⁹ *Ibid*.

⁴⁰ *Ibid.* p. 12.

autochtones a également été créé afin de systématiser et mieux appréhender cette problématique, ainsi que d'assurer un suivi quant aux actions et enquêtes en cours.

Force est de constater que nous sommes en présence d'une approche très différente de l'approche coercitive. La clé derrière ces avancées demeure qu'elles reposent sur l'écoute et la communication, le tissage de liens avec les victimes et les membres de la communauté. En effet, les membres du programme ont indiqué que l'ouverture et la reconnaissance de leur réalité demeurent les éléments les plus importants permettant cette synergie avec les communautés autochtones visitées.

Le résultat le plus significatif de ces actions demeure le changement apporté dans les façons de faire, qui ont permis de mieux comprendre et développer une approche plus sensible à la réalité et à la culture des victimes autochtones.

Ce rapprochement se reflète également par l'augmentation du nombre de plaintes par des membres des communautés autochtones; soit d'environ 5 à 7 plaintes par année traitées dans la ville de Montréal, alors qu'auparavant ce nombre était presque nul.

7. Recommandations

Des leçons apprises du programme *Les Survivantes* et des obstacles rencontrés, les recommandations suivantes peuvent être formulées pour la mise en place de programmes similaires dans d'autres régions ou pays:

- 1) Il est essentiel qu'un tel programme soit lié au département responsable des enquêtes sur l'exploitation sexuelle. Cela facilite le référencement des victimes, des Survivantes et le partage d'information. De plus, le corps policier possède l'expertise nécessaire pour garantir la protection des Survivantes.
- 2) Que ce programme soit composé d'une équipe multidisciplinaire comprenant au moins des travailleur.se social.e, psychologues, juristes, policiers, ères spécialisé.es en prévention ou assistance aux victimes.
- 3) De développer une méthodologie d'intervention auprès des Survivantes axée sur leurs besoins et les mettant au cœur des interventions faites dans le cadre du programme.

- 4) D'établir dès le début et de manière claire, le cadre du programme et son objectif d'éducation et de prévention, afin d'éviter qu'il ne soit détourné à d'autres fins.
- 5) De faire appel à des Survivantes avec des profils diversifiés afin de sensibiliser les intervenant.es à ces différentes réalités et permettre à toutes les victimes accompagnées de s'identifier.
- 6) Pour des raisons de sécurité, il convient d'éviter les récits détaillés. De plus, dans le cadre d'intervention individuelle avec d'autres victimes, trop de détails peut également mener à ce que la victime s'approprie le récit du ou de la Survivante.
- 7) D'établir une entente de collaboration claire avec les Survivantes et prévoir une forme de rémunération ou d'indemnisation pour sa participation comme formatrice dans le cadre du programme.
- 8) De s'assurer de manière régulière que la participation au programme de la Survivante soit bénéfique à son bien-être, développement personnel et complémentaire à un projet de vie. À cette fin, il est nécessaire de maintenir le contact et la communication avec l'entourage de la Survivante ainsi qu'avec l'intervenant.e social.e chargé du suivi personnel de cette dernière.
- 9) De prévoir pour chaque intervention de la Survivante l'accompagnement d'un.e intervenant.e social.e et d'un.e agent.e de police spécialisé.e.s en prévention ou assistance aux victimes pour s'assurer que le partage de son expérience de vie se fait dans des conditions de sécurité et de manière saine pour cette dernière, et pour l'assister en cas de questions techniques et faire le lien avec les différents organismes pertinents au besoin.
- 10) De proscrire les interventions à grande échelle et auprès des populations qui ne sont pas à risque pour éviter que les Survivantes ne deviennent un spectacle.
 - De reproduire le plus possible les formations auprès de futur.es intervenant. es et futur.es policie.res, et ce, afin de les sensibiliser très tôt à ce phénomène méconnu, aux stéréotypes et aux mauvaises pratiques qui y sont associés.
- 11) D'utiliser le programme pour développer des outils pédagogiques adaptés à la prévention, à l'intervention et à la lutte contre la traite de personnes et l'exploitation sexuelle qui intègrent notamment des témoignages de Survivantes et tiennent compte de la réalité des personnes vulnérables à l'exploitation.

- 12) De développer une synergie avec plusieurs secteurs (domaine de la santé, services sociaux, travailleurs communautaires, etc.) travaillant auprès des populations victimes d'exploitation afin d'améliorer l'offre de services et harmoniser les façons de faire, tout en permettant de bien circonscrire les actions de chaque intervenant au sein de la chaîne de services.
- 13) D'adapter le programme aux réalités des minorités culturelles, sexuelles, et des communautés autochtones afin de leur offrir un soutien et un accompagnement adapté à leur réalité et leur situation d'exploitation.
- 14) D'évaluer de façon constante les résultats du programme afin de faire valoir auprès des autorités et/ou bailleurs de fonds le bien-fondé de celui-ci et ainsi assurer sa pérennité.

CONCLUSION

En 2009, le SPVM crée le programme Les Survivantes dans le but de former et sensibiliser les policier.ères à la réalité de la traite de personnes et promouvoir une approche axée sur la victime. Le programme a permis de former plus de 10 000 policiers, policières et intervenant.e.s et d'améliorer la réponse pénale face à la problématique de l'exploitation sexuelle à travers la sensibilisation et le partage d'expériences de vie d'anciennes victimes d'exploitation sexuelle. Par ailleurs, de nombreuses victimes ou personnes à risque ont pu bénéficier d'un accompagnement ciblé grâce au volet intervention du programme. En vue de répondre aux nécessités spécifiques de certains groupes de la population et de tenir compte de leur particulière vulnérabilité à l'exploitation sexuelle, le programme s'est doté d'un volet autochtone, qui a notamment mené à l'adoption d'outils pédagogiques de sensibilisation, et a intégré des Survivantes de la communauté autochtone et LGBTQS2+ au sein du programme. Le programme Les Survivantes constitue ainsi un modèle novateur de prévention de la traite de personnes et d'assistance aux victimes qui a fait ses preuves et qui pourrait inspirer la mise en place d'initiatives basées sur une approche similaire.

PROGRAMME LES SURVIVANTES

Une approche novatrice en matière de sensibilisation et prévention du phénomène de l'exploitation sexuelle

© ASFC, 2021. Tous droits réservés pour tous pays

Publié en novembre 2021

Avocats sans frontières Canada 825, rue Saint Joseph Est, bureau 230 Québec (Québec), G1K 3C8, Canada info@asfcanada.ca www.asfcanada.ca

Avocats sans frontières Canada est une organisation non gouvernementale de coopération internationale dont la mission est de contribuer à la mise en œuvre des droits humains des personnes en situation de vulnérabilité par le renforcement de l'accès à la justice et la représentation juridique.

Ce document a été réalisé dans le cadre du projet: «Renforcement des capacités de répression pénale des crimes transfrontaliers commis contre les femmes, les filles et les autres personnes en situation de vulnérabilité dans le Triangle Nord de l'Amérique centrale». Le projet est mis en œuvre par Avocats sans frontières Canada. Il est réalisé grâce à l'appui financier du Programme d'aide au renforcement des capacités de lutte contre la criminalité (PARCLC) d'Affaires mondiales Canada.





